

DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À LA LANGUE FRANÇAISE POUR LA COHÉSION SOCIALE



“ Rapport
d’activité ”
2017//2018



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

Délégation
interministérielle
à la langue française
pour la cohésion
sociale



Thierry LEPAON

Délégué interministériel
à la langue française
pour la cohésion sociale



Éditorial

Il y a toujours un moment où le besoin se fait sentir de regarder avec lucidité ce que nous avons fait.

Pour poursuivre nos missions, préciser les objectifs, valider la démarche, cette temporalité est nécessaire. C'est l'enjeu de ce premier rapport d'activité de notre délégation interministérielle : faire savoir ce que nous faisons, avec qui et pour quel résultat.

Il y a les chiffres qu'une nouvelle fois nous avons décidé de mettre sur la table, non pas pour collectivement nous culpabiliser, mais au contraire pour rompre avec la fatalité. La France se trouve dans une situation préoccupante selon les critères de l'OCDE, avec 9 millions d'adultes en difficulté avec l'écriture dans notre pays où pourtant la scolarité est obligatoire, où l'obligation est faite aux employeurs de maintenir le niveau de qualification des salariés.

Comme toujours, il y a les temps forts, ces temps les plus visibles parce qu'ils rassemblent, font l'objet de débats, d'échanges et de rencontres autour de nos sujets. Mais ces temps forts ne sont utiles

que s'ils sont au service d'une ambition transformatrice. C'est pourquoi, modestement, nous avons pris soin de rappeler comment, dans le cadre de notre mission de coordination interministérielle, nous contribuons aux différents chantiers gouvernementaux.

À cet égard, notre délégation veille et contribue à la prise en compte des questions relatives à l'illettrisme, à l'apprentissage du français et à la maîtrise des savoirs de base dans les grands chantiers ouverts par le Gouvernement, qu'il s'agisse des politiques d'intégration et de la ville, du grand Plan d'investissement dans les compétences (PIC), de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ou, enfin, des Assises des outre-mer.

La mise en œuvre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) par le Gouvernement constitue un effort sans précédent dans la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi peu qualifiés. Il doit permettre une mobilisation de l'État et des collectivités territoriales, notamment des régions, au service de celles et ceux que l'on appelle parfois "les invisibles". Celles et ceux qui, en situation d'illettrisme, partagent pourtant notre quotidien et notre espoir de faire encore grandir la France.

En parcourant notre pays, en allant à la rencontre des acteurs, et notamment du mouvement associatif, je mesure la mobilisation collective et ses bénéfices.

Oui, l'heure est désormais à la mise en œuvre, les impatiences sont présentes, à nous d'être à la hauteur.

Sommaire



- 1 ▶ **Éditorial**
- 2 ▶ **Sommaire**
- 4 ▶ **Quelques chiffres clés**
- 5 ▶ **Missions de la délégation**
- 6 ▶ **Les domaines d'action**



8 ▶ **Coordination interministérielle : contribution aux chantiers du Gouvernement**

- 9 ▶ Politique d'intégration
- 10 ▶ Politique de la ville
- 12 ▶ Plan d'investissement dans les compétences (PIC)
- 14 ▶ Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté
- 14 ▶ Assises des outre-mer
- 15 ▶ Service national universel



16 ▶ **Coopération institutionnelle et territoriale**

- 17 ▶ Collaboration avec les assemblées
- 20 ▶ Coopération avec les collectivités territoriales
- 21 ▶ Appui aux actions territorialisées



22 ▶ Mobilisation des acteurs

- 23 ▶** Une action coordonnée avec le GIP-ANLCI
- 24 ▶** Animation du réseau des centres de ressources illettrisme et analphabétisme
- 28 ▶** Rencontres avec le secteur associatif et les fondations
- 29 ▶** Les acteurs du service public de l'emploi



30 ▶ Sensibilisation du grand public

- 31 ▶** Les résultats du sondage CSA
- 32 ▶** Participation aux Journées nationales d'action contre l'illettrisme 2018 (JNAI)
- 34 ▶** Interventions dans les médias
- 35 ▶** Publication et promotion du livre



39 ▶ La délégation

Quelques chiffres clés

Un phénomène massif

6 millions de personnes rencontrent des difficultés dans la maîtrise de la langue française dont la moitié est sur le marché du travail



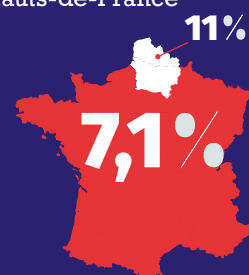
4,5 millions de personnes rencontrent des difficultés graves ou fortes dont **3** millions ont été scolarisées en France (personnes en situation d'illettrisme) ¹



De fortes disparités territoriales

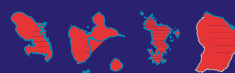
7,1% de personnes en situation d'illettrisme sur l'ensemble du territoire métropolitain

11% dans les Hauts-de-France



De **14 à 30%** dans les départements d'outre-mer ¹

14% à 30%



En 2011, **27%** des 18-65 ans habitant en zones urbaines sensibles éprouvent des difficultés importantes face à l'écrit ²



Un obstacle à l'insertion professionnelle des jeunes

11,5%

des jeunes rencontrent des difficultés de lecture



5,2%

des jeunes en situation d'illettrisme

Outre-mer : 30% pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, **46%** en Guyane et **73%** à Mayotte ³

Une situation préoccupante selon les critères de l'OCDE

21^e rang sur **24** pour les capacités à utiliser des concepts numériques et mathématiques ⁴

9 millions d'adultes en difficulté avec l'écrit (**21,5%**), ce qui place la France au **22^e** rang sur **24** des pays participant à l'enquête



L'importance de l'illettrisme numérique

En France **13** millions de personnes demeurent éloignées du numérique : elles n'utilisent pas ou peu internet, et se sentent en difficulté avec ses usages ⁵

28% de la population est en difficulté vis-à-vis du numérique (**16%** ne se connectent jamais à internet, **12%** ont des compétences numériques très faibles). Il s'agit, majoritairement, des personnes âgées de plus de 65 ans (elles représentent **62%** des non-internautes) et des personnes peu diplômées (elles représentent **84%** des non-internautes et **65%** des internautes distants) ⁶



¹ (Enquête INSEE de 2011-2012 sur la population de 16 à 65 ans). ² Chiffres publiés par l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, en 2013). ³ (Enquête réalisée en 2017 lors des journées de défense citoyenneté auprès des 16 à 25 ans).

⁴ (Enquête PIAAC 2012 sur la population de 16 à 65 ans). ⁵ (Rapport et recommandations de la stratégie nationale pour un numérique inclusif, mai 2018). ⁶ (Rapport de France Stratégie, " Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique ", juillet 2018).

Missions de la délégation

Une mission générale de coordination interministérielle

La délégation interministérielle à la langue française pour la cohésion sociale a pour mission de favoriser l'accès à la maîtrise de la langue française et de lutter contre l'illettrisme.

Placé auprès du Premier ministre, le délégué apporte son concours à la définition et à la mise en œuvre des politiques favorisant l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et à la maîtrise de la langue française, en complément des actions de formation linguistique conduites dans le cadre de la politique d'accueil et d'accompagnement des étrangers.

En ces domaines, notamment la lutte contre l'illettrisme, il coordonne l'action des différents ministères compétents et veille à la cohérence des actions conduites par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF). Il s'appuie en tant que de besoin sur l'expertise du Centre international d'études pédagogiques (CIEP) dans le domaine de la promotion de l'apprentissage du français langue étrangère (FLE).

Des missions plus spécifiques

Conformément au décret n° 2017-174 du 14 février 2017, le délégué a notamment pour mission la lutte contre l'illettrisme et la maîtrise de la langue française. À cette fin, il devra notamment :

- Favoriser les partenariats entre l'État et les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, les établissements publics et le secteur associatif;
- Promouvoir et soutenir des actions de prévention pour tous les publics non soumis à l'obligation scolaire;

- Favoriser, dans le cadre de la politique de formation professionnelle, la mise en place d'actions spécifiques et renforcer la professionnalisation des acteurs;
- Veiller au soutien de l'État à l'accompagnement et à la formation des intervenants et contribuer à la mutualisation des ressources pédagogiques et des bonnes pratiques;
- Apporter son concours aux politiques visant à lever l'obstacle de la langue orale ou écrite dans l'accès aux services publics et aux droits;
- Proposer au Gouvernement les évolutions nécessaires pour la mise en œuvre opérationnelle de ces missions;
- Procéder à une évaluation régulière et partagée des actions menées par les différents acteurs.



Qu'est-ce que l'illettrisme ?

En France l'illettrisme qualifie la situation de personnes âgées de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul et des autres compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante.

L'illettrisme est à distinguer, d'une part, de l'analphabétisme qui désigne la situation de personnes qui, n'ayant jamais été scolarisées, ne maîtrisent pas non plus les compétences de base et, d'autre part, de la problématique dite du "français langue étrangère" (FLE), c'est-à-dire le défaut de maîtrise de la langue française, écrite et orale, par la population des personnes allophones (primo-arrivants et personnes résidant depuis plus de cinq ans en France).



DILFCS
Délégation
interministérielle
à la langue française
pour la cohésion sociale

Les domaines d'action



Coordination interministérielle : contribution aux chantiers du Gouvernement

POLITIQUE D'INTÉGRATION

Apport d'expertise à l'élaboration des préconisations relatives à la maîtrise de la langue française et des compétences de base du **rapport d'Aurélien Taché, "72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France"**

POLITIQUE DE LA VILLE

Élaboration des préconisations relatives à l'illettrisme et l'illectronisme du rapport **"Vivre ensemble, vivre en grand : pour une réconciliation nationale"** et du **"Pacte de Dijon"**

PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES (PIC)

Inscription d'un volet illettrisme dans le Plan d'investissement dans les compétences (PIC), en collaboration avec le ministère du Travail

STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

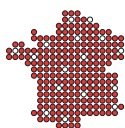
Contribution à l'élaboration des mesures relatives à la prévention de l'illettrisme figurant dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

ASSISES DES OUTRE-MER

Recommandations pour une meilleure prise en compte des langues premières des locuteurs dans les enseignements scolaires, en étroite collaboration avec la DGLFLF et l'ANLCI

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Formulation de nouvelles propositions pour le futur Service national universel (SNU)



Coopération institutionnelle et territoriale

COLLABORATION AVEC LES ASSEMBLÉES

Un colloque annuel pour donner la parole aux acteurs en capacité de cerner les enjeux politiques, économiques et sociaux des questions linguistiques. En 2017 avec le Conseil économique, social et environnemental; en 2018 en partenariat avec l'Assemblée nationale

COOPÉRATION AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

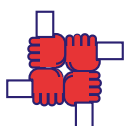
Réflexion avec la **commission emploi-formation professionnelle et apprentissage de Régions de**

France autour du **certificat de connaissances et de compétences professionnelles (CléA)**, pour le rendre plus accessible aux personnes en situation d'illettrisme

APPUI AUX ACTIONS TERRITORIALISÉES

À Grand Paris Sud, expérimentation d'un service aux publics d'accès à la langue française, et de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

Réflexion sur la mise en place du projet "Lire, écrire, compter en Pas-de-Calais", s'appuyant sur le réseau des bibliothèques



Mobilisation des acteurs

L'ACTION DU GIP ANLCI

Coordination des actions de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), confiée au délégué interministériel par décret du 14 février 2017

SECTEUR ASSOCIATIF ET FONDATIONS

Rencontres avec de nombreux acteurs associatifs engagés dans la lutte contre l'illettrisme

ANIMATION DES CENTRES DE RESSOURCES ILLETTRISME ET ANALPHABÉTISME (CRIA)

Réalisation et restitution, avec l'ensemble des acteurs concernés, d'une cartographie des missions et des moyens des CRIA



Sensibilisation du grand public

SONDAGE CSA

Première enquête de l'institut CSA publiée en 2017 sur l'illettrisme dans le monde du travail, réalisée à l'initiative du délégué interministériel

JOURNÉES NATIONALES DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME 2018 (JNAI)

Depuis 2014, rendez-vous annuel coordonné par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, pour mobiliser les protagonistes de la société civile, les collectivités territoriales et les pouvoirs publics autour de cette grande cause nationale

MÉDIAS

Plus de 50 articles de presse et interviews réalisés autour du thème de l'illettrisme et de l'illectronisme

PUBLICATION ET PROMOTION DU LIVRE "OSONS VAINCRE L'ILLETTRISME!"

Un état des lieux de l'illettrisme en France et des propositions pour le vaincre



Coordination interministérielle : contribution aux chantiers du Gouvernement

9 // Politique d'intégration

10 // Politique de la ville

12 // Plan d'investissement dans les compétences (PIC)

14 // Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

14 // Assises des outre-mer

15 // Service national universel

Placée auprès du Premier ministre, la délégation interministérielle à la langue française pour la cohésion sociale apporte son concours à la définition et à la mise en œuvre des politiques visant l'accès de tous à la maîtrise de la langue française.

En ces domaines, la délégation veille et contribue à la prise en compte des questions relatives à l'illettrisme et à la maîtrise des savoirs de base dans les grands chantiers ouverts par le Gouvernement, qu'il s'agisse des politiques d'intégration et de la ville, du grand Plan d'investissement dans les compétences (PIC), de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ou, enfin, des Assises des outre-mer.

Le délégué coordonne l'action des nombreux ministères concernés par cette problématique,

en particulier le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Intérieur (avec la Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité [DAAEN]), celui du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (avec la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle [DGEFP]), le ministère des Solidarités et de la Santé, le ministère de la Culture et de la Communication (avec la Délégation générale à la langue française et aux langues de France [DGLFLF]), le ministère de la Cohésion des territoires (avec le Commissariat général à l'égalité des territoires [CGET]), le ministère des Outre-mer, le ministère de la Justice (sortants de prisons) et le ministère des Armées.

Politique d'intégration

Aurélien Taché, député du Val-d'Oise, parlementaire en mission auprès du ministre de l'Intérieur, a remis en février dernier son rapport "72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France".

Dans ce cadre, le délégué a apporté son expertise à l'élaboration des préconisations relatives à la maîtrise de la langue française et des compétences de base. Il a notamment proposé, d'une part, l'acquisition échelonnée des sept domaines de CléA, certification professionnelle s'adressant aux personnes les plus vulnérables pour leur permettre d'accéder à une formation ou à un emploi et, d'autre part, un renforcement de la formation linguistique des primo-arrivants.

À la suite de ce rapport, le Premier ministre a annoncé des mesures visant à améliorer l'apprentissage du français pour les étrangers vivant en France, lors du comité interministériel à l'intégration.



DOUBLEMENT DU NOMBRE D'HEURES DE FORMATION LINGUISTIQUE

De 200 à 400 heures, voire 600 heures pour les personnes qui ne maîtrisent pas la lecture ou l'écriture.

Ces mesures prévoient le doublement du nombre d'heures de formation linguistique qui passera de 200 à 400 heures, voire 600 heures pour les personnes ne maîtrisant pas la lecture ou l'écriture.

En outre, la délégation interministérielle a participé au groupe de travail visant à créer une nouvelle certification linguistique pour les étrangers primo-arrivants qui souhaitent s'intégrer sur le marché du travail.

► Aurélien Taché, député du Val-d'Oise, lors du colloque "Langue française et cohésion sociale : enjeux actuels et stratégies d'action" - 18 octobre 2017 // © Alexandre Schwebel



► Comité interministériel à l'intégration - 5 juin 2018 // © DR



Politique de la ville

Dans son discours de Tourcoing en novembre 2017, le Président de la République a exprimé sa vision de la politique en faveur des quartiers de la politique de la ville et a fait appel à l'expertise et à l'expérience de Jean-Louis Borloo.

Dans ce contexte, la délégation a apporté son concours à l'élaboration des préconisations relatives à la maîtrise de la langue française et des compétences de base du rapport "Vivre ensemble, vivre en grand : pour une réconciliation nationale" (programme 8). Pour réduire de moitié le taux d'illettrisme d'ici à 2025, ce rapport préconisait la formation de 500 000 personnes sur une période de cinq ans, pour un coût estimé à 300 M€ par an.

De son côté, le Pacte de Dijon invite l'État à "initier et mettre en œuvre un grand plan national de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, à destination de l'ensemble des habitants aujourd'hui confrontés à cette situation".

La feuille de route de la politique de la ville diffusée le 18 juillet 2018 annonce un investissement de 1,5 milliard d'euros dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme au titre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC¹).



► *Thierry Lepaon, Francis Chouat et Jean-Louis Borloo en visite à Grand Paris Sud – 16 mai 2018*
// © Grand Paris Sud

¹ Dossier de presse https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/dp-feuilledeuroute-pv_2018-10_web.pdf



Participation aux états généraux de la politique de la ville à Mulhouse

Le 29 janvier dernier, le délégué interministériel est intervenu lors des états généraux de la politique de la ville à Mulhouse sur le thème "De l'illettrisme à la fracture numérique, quelles bases pour la formation professionnelle dans les quartiers populaires", pour s'exprimer sur la nécessité d'amener l'ensemble des personnes en difficulté au niveau CléA, notamment dans les domaines de la communication en français, de l'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique, de l'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique.

// © Mairie de Chanteloup-les-Vignes




PACTE DE DIJON

Signé le 16 juillet 2018 entre le Premier ministre et 86 grandes villes, métropoles et communautés d'agglomération, le Pacte de Dijon propose une nouvelle méthode de travail entre les collectivités locales et les services de l'État, pour adapter l'action publique à chaque territoire. Il reconnaît, entre autres, les difficultés avec la lecture, l'écriture ou les outils numériques, que rencontrent plus particulièrement les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Plan d'investissement dans les compétences (PIC)

Présenté le 25 septembre 2017 par le Premier ministre, le grand plan d'investissement vise l'accélération de la transformation numérique et écologique de la France. Il énonce l'objectif de construire une société des compétences et propose un Plan d'investissement dans les compétences (PIC), en vue de former et d'accompagner un million de demandeurs d'emploi et un million de jeunes peu qualifiés et éloignés du marché du travail. Le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) 2018-2022 est doté d'une enveloppe de 15 milliards d'euros sur cinq ans.

 **Avec le soutien du ministère du Travail, la délégation interministérielle s'est mobilisée afin que le PIC comporte un important volet illettrisme et qu'ainsi une partie des crédits du PIC soit bien orientée vers les publics en situation d'illettrisme.**

Au plan juridique, l'article 34 de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit, en effet, que le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) doit se déployer "en insistant en priorité sur les personnes en situation d'illettrisme" et en s'appuyant sur des pactes régionaux. La forma-

tion des personnes en difficulté avec les compétences de base constitue désormais l'un des axes forts du Plan d'investissement dans les compétences (PIC).

Le plan d'investissement comprend deux étapes : en 2018, une phase dite d'amorçage, puis, pour la période allant de 2019 à 2022, une phase de développement avec un pacte alliant État et régions. Les conventions d'amorçage État-régions signées au premier semestre 2018 comportent un axe spécifique sur l'accès aux savoirs de base.

Enfin, la délégation interministérielle a rencontré le président du COPANEF le 18 octobre 2018 afin de réfléchir à une nouvelle certification transversale préparatoire à CléA ou à la qualification. Dans le prolongement de ces réflexions, le 23 octobre 2018, la Commission nationale de la certification professionnelle a entrepris de recenser à l'Inventaire des certifications "les compétences clés visant à lutter contre l'illettrisme".

Selon cette commission, l'objectif de cette nouvelle certification est de doter les salariés, notamment ceux de faible qualification, de compétences professionnelles leur permettant d'agir en situation de travail en dépassant les difficultés liées à l'illettrisme. Elle peut permettre ultérieurement à son détenteur de préparer des CQP de premier niveau d'entrée dans une profession, ou éventuellement de préparer le certificat CléA.



© Ministère du Travail
**INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES**



ARTICLE 34 DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018 POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL

L'article L. 6122-1 est ainsi modifié :

“ II. Pour la mise en œuvre d'un programme national défini par l'État et destiné à répondre à un besoin additionnel de qualification au profit de jeunes sortis du système scolaire sans qualification et des personnes à la recherche d'emploi disposant d'un niveau de qualification inférieur ou égal au baccalauréat, en insistant en priorité sur les personnes en situation d'illettrisme, avec ou sans activité professionnelle, l'État engage une procédure de conventionnement avec la région.

“ Ce conventionnement peut être prévu dans le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles mentionné à l'article L. 214-13 du code de l'éducation.

“ En l'absence de conventionnement, l'État peut organiser et financer ces actions de formation avec Pôle emploi ou l'une des institutions mentionnées à l'article L. 5311-4 du présent code. Ces actions peuvent notamment prendre en compte les besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville.”



À la demande de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), le délégué interministériel a été auditionné en septembre 2018 afin de présenter les enjeux de lutte contre l'illettrisme ainsi que les actions mises en œuvre dans les entreprises pour repérer et prévenir l'illettrisme.



UNE CERTIFICATION TRANSVERSALE PRÉPARATOIRE À CLÉA

Le Référentiel des compétences clés visant à lutter contre les situations d'illettrisme a été conçu à partir des compétences clés extraites des métiers d'entrée dans plusieurs secteurs comme la vente, la logistique, l'accueil, la relation client, la restauration.

Il s'agit de sortir les personnes de leur situation d'illettrisme, de leur donner la capacité d'évoluer et de s'adapter à des environnements professionnels en perpétuel changement. Les neuf compétences qui constituent la certification sont les suivantes :

- Comprendre, s'exprimer à l'oral dans des situations professionnelles courantes ;
- Lire et écrire des documents simples utilisés en situation professionnelle ;
- Effectuer des calculs simples appliqués aux situations de travail ;
- Se repérer dans l'espace et le temps ;
- Utiliser des compétences numériques en situation professionnelle ;
- Adopter le comportement et le langage adaptés aux situations professionnelles ;
- Prendre en compte les usages de l'autre dans l'exercice de son activité ;
- Adopter les gestes et postures adéquats en situation professionnelle ;
- Utiliser à bon escient les règles et normes régissant l'activité professionnelle.

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La délégation a apporté sa contribution à l'élaboration de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté en septembre 2018, avec notamment :

→ La mise en place de formations communes à l'ensemble des professionnels de la petite enfance visant à renforcer les compétences linguistiques et la maîtrise des savoirs de base des assistants maternels pour améliorer le repé-

rage des parents en difficulté avec la communication orale et écrite en langue française et ainsi contribuer à la lutte contre l'illettrisme;

→ Le renforcement de l'accompagnement des allocataires du RSA afin de favoriser l'accès aux formations qualifiantes ou aux savoirs de base;

→ Des mesures renforcées pour les jeunes des territoires d'outre-mer avec un effort important de qualification sur les compétences de base.

Assises des outre-mer

Engagement du Président de la République, les Assises des outre-mer ont donné lieu à une forte mobilisation des acteurs qui ont conduit des travaux sur une période de 8 mois.

En étroite collaboration avec la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), la délégation interministérielle a élaboré une contribution aux Assises des outre-mer.

Pour l'essentiel, cette contribution reprend l'ensemble des propositions de la Déclaration de Cayenne du 18 décembre 2011, faisant suite aux états généraux du multilinguisme en outre-mer, les recommandations de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) et de la Commission nationale d'évaluation des politiques de l'État outre-mer (CNEPEOM).

Leurs conclusions et propositions convergent sur quatre points déterminants : structurer le pilo-

tage national et local d'une politique linguistique ambitieuse; mieux prendre en compte les langues premières des locuteurs dans tous les secteurs de la vie sociale, et principalement dans les enseignements scolaires; doter cette politique de moyens pérennes; outiller et former les enseignants et les formateurs.

Le Livre bleu outre-mer (juin 2018) souligne que les données sur l'insertion professionnelle des jeunes illustrent des difficultés nettement marquées en outre-mer : un chômage de masse, notamment chez les jeunes (entre 44 % et 47 % contre 24,6 % au niveau national), une part élevée des jeunes sortis du système scolaire non ou peu diplômés, un taux d'illettrisme particulièrement élevé et très supérieur à celui mesuré dans l'Hexagone. Ce constat impose un effort important de qualification sur les compétences de base, préalable à toute sécurisation professionnelle.

Service national universel

Le Président de la République a souhaité que le projet de Service national universel (SNU) porte les enjeux de cohésion républicaine que sont la citoyenneté, l'insertion sociale et professionnelle, les valeurs de la République, l'engagement, le partage et la solidarité.

La délégation interministérielle a proposé que le futur Service national universel (SNU) permette aux jeunes de s'engager, sur le modèle du service civique, dans l'accomplissement de missions d'intérêt général comme le repérage de l'illettrisme, la médiation numérique et l'accès aux savoirs de base. Cette proposition a trouvé un écho dans le rapport du général de division Daniel Ménaouine remis au Président de la République le 26 avril 2018.



ILLETTRISME ET SERVICE NATIONAL UNIVERSEL²

Les quatre propositions du rapport (2018) relatives à l'illettrisme :

- ➔ Les moyens d'hébergement ainsi que les capacités d'encadrement pourraient être utilisés en dehors des périodes de vacances scolaires pour entreprendre des actions de lutte contre l'illettrisme, de préparation à l'apprentissage, de réinsertion dans des dispositifs de formation au profit de ce public ;
- ➔ La formation de ces cadres peut être très brève lorsqu'ils disposent d'ores et déjà d'une qualification leur permettant de mettre au service de la phase de cohésion des compétences : par exemple un élève des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) aurait naturellement sa place dans les modules de détection et de lutte contre l'illettrisme ;
- ➔ Les activités pourront s'appuyer autour des cinq piliers, notamment un pilier "développement personnel" comprenant plusieurs modules dont un module de détection de l'illettrisme et des difficultés de lecture, des séances de pratique du français écrit (notamment rédaction de mails, lettres de motivation, CV..., quel que soit le niveau du jeune) et des travaux d'expression orale (pédagogie positive, dynamique de groupe) ;
- ➔ La conception d'un système d'information de suivi des activités devra être prévue de concert avec la stratégie d'évaluation. Il devra être en capacité de renseigner les profils des jeunes : caractéristiques sociodémographiques, niveau de diplôme, situation face à l'emploi à l'entrée en SNU, situation face à l'illettrisme, lieu de résidence, situation sociale, etc.

² Source : extraits du rapport remis au Président de la République (avril 2018).



► Visite au centre du Service militaire volontaire de La Rochelle - mars 2017 //

© Service militaire volontaire de La Rochelle



Coopération institutionnelle et territoriale

- 17 // **Collaboration avec les assemblées**
- 20 // **Coopération avec les collectivités territoriales**
- 21 // **Appui aux actions territorialisées**

Dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme, le délégué apporte son concours aux travaux des différentes assemblées, qu'il s'agisse des assemblées consultatives ou parlementaires. Il répond notamment aux demandes d'audition formulées par les parlementaires et apporte son expertise, en tant que de besoin, à l'élaboration

de la loi comme celle du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel. Il en va de même pour le CESE et les CESER. Il favorise aussi les partenariats entre l'État et les collectivités territoriales, tant au niveau national que local, au plus près des territoires.

Collaboration avec les assemblées

Les travaux avec les CESER

En 2017, plusieurs CESER ont rendu un avis sur la politique de maîtrise de la langue française et de lutte contre l'illettrisme. La délégation interministérielle a rédigé une synthèse de ces contributions ainsi que les principales recommandations³ dont

certaines ont déjà été mises en œuvre au moins partiellement.

3 Les politiques de maîtrise de la langue française sur les territoires, contributions des CESER : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/10/pour_aller_plus_loin_-_contributions_des_ceser_.pdf

LES PRINCIPALES PRÉCONISATIONS DES CESER

- 1** Apporter un soutien particulier aux familles qui ne maîtrisent pas bien la lecture, l'écriture et le calcul, au moment de l'entrée de leurs enfants dans les premiers apprentissages (entrée en maternelle, entrée en élémentaire, entrée en sixième), en développant notamment les actions éducatives familiales (AEF).
- 2** Faire en sorte que la question de la maîtrise de la langue française et de la lutte contre l'illettrisme constitue un des axes forts dans le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) qui lie l'État et la région.
- 3** Généraliser la mise en place de plateformes linguistiques par territoire de bassin de vie ou au niveau communal. Ces plateformes favorisent l'articulation des différentes offres de formation et l'évolution réelle des publics dans un parcours de formation.
- 4** Développer la formation en amont des formateurs du français langue étrangère, y compris des bénévoles.
- 5** Mobiliser un certain nombre de dispositifs culturels qui pourraient être très utiles dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et la maîtrise du français.
- 6** Développer les outils numériques en direction des formateurs, mais aussi mise en place d'ateliers pour apprendre à maîtriser les outils numériques et les codes du langage numérique en direction des personnes concernées.
- 7** Assurer une plus grande stabilité et pérennité des financements des associations en passant des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.
- 8** Permettre l'accès des publics en insertion, qui relèvent souvent des départements, aux dispositifs de formation (pilotés par les régions), notamment dans le cadre des contrats territoriaux.
- 9** Prévoir l'inscription, dans les plans de formation des entreprises, d'actions prioritaires de formation pour l'acquisition des savoirs de base.
- 10** Mettre en place un dispositif efficace de repérage de l'illettrisme et d'alerte en s'appuyant sur les différents acteurs de l'entreprise, à savoir les DRH, les CHSCT, les assistants sociaux et les médecins du travail.

Participation au colloque CESER Île-de-France

Le délégué est intervenu lors du colloque "Maîtrise de la langue française, regards croisés en Île-de-France", organisé par le CESER Île-de-France, le 10 octobre 2017. Lors de cette manifestation, les grands enjeux de la maîtrise de la langue française tant en métropole que dans les outre-mer ont été évoqués.

// © Ceser Île-de-France / Alain Kernevez



Organisation d'un colloque au Conseil économique, social et environnemental (CESE)

Le colloque "Langue française et cohésion sociale : enjeux actuels et stratégies d'action" a été organisé par la délégation interministérielle le 18 octobre 2017. À travers ce colloque, le délégué a souhaité donner la parole aux acteurs en capacité de cerner les enjeux politiques, économiques et sociaux des questions linguistiques. Cohésion sociale, crise migratoire, illettrisme et emploi, formation professionnelle sont autant de sujets d'actualité que traverse la question de l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et à la maîtrise de la langue française.



La participation aux travaux de l'Assemblée nationale

Le délégué a rencontré Bruno Studer, président de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation à l'Assemblée nationale, pour évoquer les grands enjeux de la politique de lutte contre l'illettrisme et de maîtrise de la langue française, le 28 septembre 2017.

Il a été par la suite auditionné par le groupe d'études "illettrisme" à l'Assemblée nationale, présidé par Béatrice Piron, députée des Yvelines, le 18 avril 2018.

Dans le prolongement de cette réflexion, Thierry Lepaon et Béatrice Piron ont organisé conjointement le colloque "Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme : du constat à l'action", le 27 septembre 2018, à l'Assemblée nationale. Grâce aux témoignages de différents experts, ce colloque a été l'occasion de débattre de plusieurs thèmes, notamment l'acquisition des compétences clés dans l'entreprise et l'accès aux savoirs de base dans les territoires.





Coopération avec les collectivités territoriales

Afin de favoriser les partenariats avec les collectivités locales, la délégation interministérielle a rencontré successivement les présidents des principales associations d'élus (Régions de France, ADF, AMF).

Le délégué a été auditionné le 26 juin 2018 par la commission emploi-formation professionnelle et apprentissage de Régions de France, présidée par David Margueritte, deuxième vice-président de la région Normandie. À cette occasion, il a proposé de généraliser les conventions de partenariat "région-département" pour améliorer l'accompagnement des allocataires du RSA et ainsi faciliter l'accès à des formations qualifiantes ou aux

savoirs de base pour les personnes en situation d'illettrisme.

Lors de cette audition, il a également plaidé en faveur de la mise en place de modules complémentaires afin de rendre le CléA plus accessible aux personnes en situation d'illettrisme, comme le prévoit le décret du 13 février 2015 qui laisse la possibilité, sur proposition de Régions de France, d'ajouter au socle de connaissances et de compétences "des modules complémentaires définis dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle, pour lutter contre l'illettrisme et favoriser l'accès à la qualification".



◻ Audition par la commission emploi-formation professionnelle et apprentissage de Régions de France – 26 juin 2018 // © Régions de France

Appui aux actions territorialisées

Signataire du Pacte de Dijon, la communauté d'agglomération du Grand Paris Sud a souhaité mettre en place un plan cohérent sur l'ensemble de son territoire pour répondre de façon pragmatique au grand défi que représente l'acquisition des savoirs de base pour sa population. La délégation interministérielle a apporté son expertise à l'élaboration d'une feuille de route en vue d'expérimenter la création d'un service aux publics d'apprentissage du français et de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme au sein de la communauté d'agglomération du Grand Paris Sud.

Colloque Ouvrir la bibliothèque

Le délégué a participé le 15 décembre 2017 au colloque Ouvrir la bibliothèque à Arras, en présence notamment de Jean-Claude Leroy, président du département du Pas-de-Calais, Frédérique Boura, directrice régionale adjointe des Affaires culturelles Hauts-de-France, Sylvie Robert, sénatrice d'Ille-et-Vilaine, et Noël Corbin, inspecteur général des Affaires culturelles, mission Orsenna.

Lors de cette rencontre, le délégué a présenté ses missions et exprimé la volonté d'aider le département du Pas-de-Calais à élaborer une action de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage du français.

Ce département mettra en place, en s'appuyant sur le réseau des bibliothèques, le projet "Lire, écrire, compter en Pas-de-Calais".

// © Yannick Cadart – CD62



EXPÉRIMENTATION SUR LE TERRITOIRE DE GRAND PARIS SUD

Le territoire de Grand Paris Sud souhaite mettre en place un service aux publics d'apprentissage du français et de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme. Ce territoire du Sud francilien compte 19 quartiers en politique de la ville. On estime que 20% de la population rencontre des difficultés avec la langue française, soit deux fois plus que la moyenne nationale. L'objectif stratégique de ce service aux publics est la mise en place d'un parcours d'apprentissage à chaque âge de la vie.

L'un des enjeux de la délégation qui accompagne cette expérimentation est de mobiliser l'ensemble des dispositifs existants ou en cours de déploiement afin de veiller à leur articulation à l'échelle de l'agglomération : Plan d'investissement dans les compétences, nouvelle politique d'intégration ou les mesures du Plan pauvreté... Un comité de pilotage national sera constitué à cet effet avec les ministères concernés.





Mobilisation des acteurs

- 23 // Une action coordonnée du GIP-ANLCI**
- 24 // Animation du réseau des CRIA**
- 28 // Rencontres avec le secteur associatif et les fondations**
- 29 // Les acteurs du service public de l'emploi**

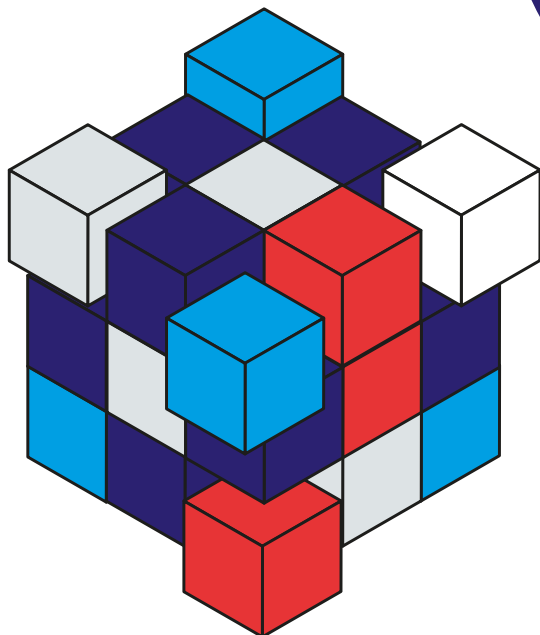
La délégation interministérielle a notamment pour mission de mobiliser les principaux acteurs qui réalisent des actions de lutte contre l'illettrisme. Cette mobilisation passe notamment par l'animation des centres de ressources pour la prévention et la lutte contre

l'illettrisme et l'analphabétisme (CRIA). Elle a pour objectif de favoriser l'action de la société civile, du secteur associatif et des acteurs de l'emploi (Pôle emploi, missions locales, AFPA, OPCA, fondations d'entreprise).

Une action coordonnée avec le GIP-ANLCI

Présidée par le délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) a pour objet de fédérer et d'optimiser les moyens affectés à la lutte contre l'illettrisme, de promouvoir toutes les actions concourant à le prévenir et à le résorber en favorisant l'accès de tous aux compétences de base et, enfin, d'accompagner les acteurs qui réalisent des actions de lutte contre ce phénomène.

Le décret du 14 février 2017 confie au délégué la mission de coordonner les actions de l'ANLCI. À cet égard, une nouvelle convention constitutive est en cours de renégociation car l'actuelle arrive à échéance fin 2018. Les nouveaux statuts du GIP devront préciser le nouveau périmètre de ses missions (illettrisme, apprentissage du français, illettrisme et compétences de base), ses moyens et sa gouvernance (entrée envisagée des collectivités locales, notamment des régions, dans les instances) comme le préconise d'ailleurs un audit de la Cour des comptes (2016).



Une Charte de bonnes pratiques pour le développement des actions de lutte contre l'illettrisme (2011) dans un objectif de sécurisation des parcours professionnels a été conclue en 2011 avec les principaux OPCA.

Conscients de leur implication dans le développement des actions de lutte contre l'illettrisme en entreprise, les OPCA signataires de cette charte sont favorables à la mise en œuvre de partenariats autour de quelques grands principes, notamment :

- ➔ Inscrire les actions de lutte contre l'illettrisme répondant à un objectif de sécurisation des parcours professionnels dans leurs priorités d'action ;
- ➔ Sensibiliser les partenaires sociaux de leur secteur et des territoires, les entreprises adhérentes et les personnes cibles, salariés comme demandeurs d'emploi ;
- ➔ Contextualiser les objectifs de formation et les apprentissages en utilisant le Référentiel des compétences clés en situation professionnelle diffusé par l'ANLCI ;
- ➔ S'appuyer sur les bonnes pratiques identifiées, formalisées et diffusées par l'ANLCI pour engager ou amplifier les actions et organiser la montée en compétence de leurs propres relais sur la question de la prise en charge de l'illettrisme en entreprise.

Animation du réseau des centres de ressources illettrisme et analphabétisme (CRIA)

Les centres de ressources illettrisme et analphabétisme (CRIA) sont des associations ou groupements d'intérêt public portant un certain nombre de missions communes, répondant aux besoins d'information des publics et de qualification, au sens large, des acteurs impliqués dans la lutte contre l'illettrisme, l'apprentissage du français par les migrants, et de plus en plus souvent l'illectronisme.

La délégation interministérielle a pour mission d'animer le partenariat avec les centres de ressources illettrisme et analphabétisme (CRIA).

Séminaire des CRIA

Le 13 décembre 2018, au palais de la Porte Dorée, la délégation interministérielle a organisé un séminaire réunissant les **CRIA**. Une table ronde sur les perspectives 2019 a permis de présenter les mesures en faveur de l'apprentissage du français et de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme réunissant les représentants de la Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité du ministère de l'Intérieur, de l'Agence du numérique, du délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, du Commissariat général à l'égalité des territoires.

Le cabinet d'études ASDO, missionné par la délégation interministérielle, a présenté les résultats d'une enquête où il a réalisé une cartographie des CRIA. Cette enquête s'est déroulée par questionnaire auprès des structures CRIA durant les mois d'octobre et de novembre 2018. Elle portait sur leur couverture territoriale, leur périmètre, la diversité de leurs missions et les moyens qui leur sont attribués.

Les conclusions de cette enquête ont fait l'objet de discussions en plénière et au sein des groupes de travail. Un comité de suivi réunissant les représentants des ministères concernés, des collectivités et des CRIA sera mis en place début 2019.



DOC-EN-STOCK

Les CRIA de quatre grandes régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine), en partenariat avec le Réseau national des professionnels des CRIA, se sont regroupés pour créer la plateforme numérique Doc-en-Stock. Cette dernière s'inscrit dans l'objectif n° 2 de la Direction de l'accueil et de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité visant à professionnaliser et à faciliter le travail des partenaires de l'intégration, notamment en accompagnant les intervenants (professionnels et bénévoles) de la formation linguistique par la formation, l'échange et la création d'outils permettant l'apprentissage du français. En 2018, la délégation interministérielle a contribué au déploiement de cet outil.



CARTOGRAPHIE NATIONALE DES CENTRES DE RESSOURCES ILLETTRISME ET ANALPHABÉTISME (CRIA)

Étude du cabinet ASDO

Les premières conclusions de cette enquête

Des CRIA très hétérogènes et de moins en moins nombreux

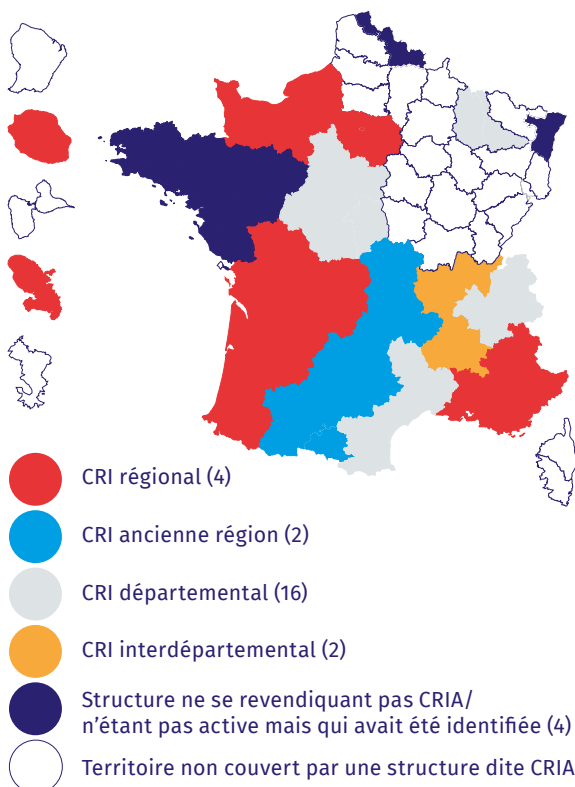
L'enquête a permis d'établir que sur les 42 structures identifiées, 26 portent aujourd'hui une activité CRIA. Plusieurs raisons ont été avancées par les enquêtés pour expliquer cette baisse, notamment la création des grandes régions ou encore la décentralisation du financement de la lutte contre l'illettrisme.

Même si la majorité des structures CRIA exercent leurs activités depuis plus de 10 ans, le contenu et le périmètre de leurs missions ont pu évoluer. Les structures porteuses sont le plus souvent des associations, qui assurent d'autres activités par ailleurs, dans des domaines différents (formation professionnelle, insertion et emploi, solidarités, santé, éducation ou encore politique de la ville).

Des moyens humains limités au regard des missions

En termes de moyens humains, les 24 CRIA comptent en tout 88 salariés, soit en moyenne 3,7 salariés par structure. Les responsables et leurs équipes ne sont la plupart du temps qu'à mi-temps sur l'activité CRIA. Selon les structures, la palette des métiers représentés est variée. Enfin, un nombre significatif de structures comptent des emplois "précaires" (contrats aidés, mécénat de compétences...) ou bénéficient d'aides à l'emploi limitées dans le temps. Des bénévoles peuvent également participer directement à l'action de la structure.

Couverture des territoires par les CRIA



Des missions différentes selon le périmètre géographique d'intervention des CRIA et les spécificités territoriales

La quasi-totalité des CRIA intervient à la fois en matière d'illettrisme, d'analphabétisme, de français langue étrangère et sur la question de l'illectronisme. Leurs missions principales sont l'animation, la sensibilisation et la mise en réseau des acteurs. Certaines missions ne sont effectuées que par la moitié des structures : la réponse au numéro vert, l'observation des situations d'illettrisme ou encore l'accueil et l'orientation du public. Notamment sur les territoires ruraux, les collectivités les finançant exigent parfois des structures d'assurer certaines actions pour répondre à des problématiques de positionnement linguistique ou d'orientation. Enfin, plusieurs CRIA développent des prestations payantes afin d'assurer leur équilibre économique.

Les missions exercées par les 24 CRIA



24 ACCUEIL ET INFORMATION DES ACTEURS



23 SENSIBILISATION ET PROFESSIONNALISATION



23 MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS



20 ACCOMPAGNEMENT ET INGÉNIERIE DE PROJETS



18 CAPITALISATION ET DIFFUSION DE BONNES PRATIQUES



13 RÉPONSE AU NUMÉRO VERT



12 OBSERVATION DES SITUATIONS D'ILLETTRISME



10 ACCUEIL ET ORIENTATION DU PUBLIC

Un équilibre financier précaire

Les deux principaux financeurs des CRIA sont les régions (43%) et l'État (27%), dont 62 % proviennent du ministère de l'Intérieur au titre de la politique d'intégration.

Les missions décrites dans le Canevas national ne faisant pas l'objet d'un financement national, les structures ne disposent que de peu de financements pérennes.

Sur de nombreux territoires, les CRIA ont le sentiment d'une absence de coordination structurée entre l'État et la région sur leurs attendus et les publics à cibler.

Enfin, la nécessité d'aller chercher différentes sources de financement via des réponses à des appels à projets est un facteur de précarité et ne facilite pas l'exercice des missions des CRIA.



LES PISTES DE TRAVAIL

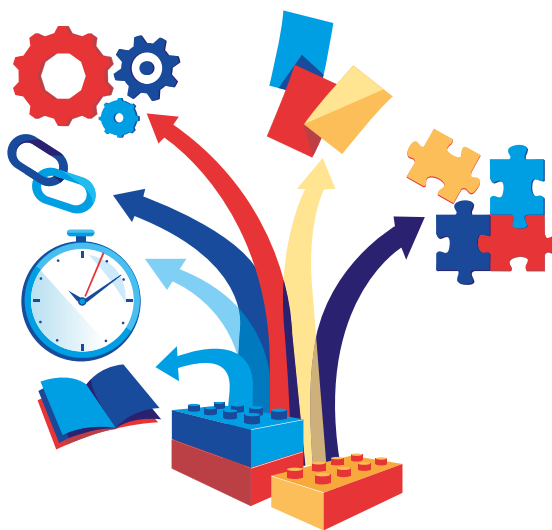
→ Renforcer l'animation du réseau

Une nouvelle animation nationale des CRIA aura pour principaux enjeux d'améliorer la lisibilité des missions et de conforter l'identité du réseau auprès de ses partenaires institutionnels. Elle devra également favoriser l'émergence de projets communs et renforcer l'expertise des CRIA en développant par exemple les liens avec la recherche universitaire.

→ Améliorer l'adéquation entre missions et moyens

L'équilibre économique des structures doit être assuré grâce à un financement fléché sur des missions "socles". La définition partagée de ces missions et de leur périmètre, notamment en termes de publics, passe par une meilleure coordination interministérielle et une articulation plus cohérente des interventions de l'État, des régions et des départements en la matière.

Ces réflexions représentent autant de chantiers pour la délégation interministérielle en 2019 où les problématiques linguistiques seront partie prenante des stratégies gouvernementales pour réconcilier nos concitoyens avec l'action publique.



Rencontres avec le secteur associatif et les fondations

La lutte contre l'illettrisme, c'est "l'affaire de tous". Outre l'État, elle repose en effet sur l'action conjointe non seulement des collectivités territoriales (notamment les régions), des entreprises, mais aussi des acteurs de la société civile comme les associations et les fondations.

Au cours de ces derniers mois, le délégué s'est attaché à aller à la rencontre des principaux acteurs de la prévention de l'illettrisme et de l'apprentissage de la langue française.

Lors de ses déplacements sur le terrain, la délégation interministérielle a rencontré de nombreux acteurs associatifs, notamment #STOPILLETTRISME, ATD Quart Monde, Thot, VOISINMALIN, Génération femmes, Génération2, la Voix des jeunes, les Ate-

liers pédagogiques personnalisés (APP). Les associations représentent souvent les principaux opérateurs en matière d'actions de proximité en direction des personnes en situation d'illettrisme ou ayant besoin d'apprendre notre langue.

Aux côtés des collectivités publiques et du secteur associatif, les fondations et les réseaux d'entreprises interviennent de manière soutenue et parfois originale, en contribuant à des actions favorisant la maîtrise et la pratique de la langue française.

En novembre 2018, le délégué a participé au "Digital Society Forum" organisé par la Fondation Orange sur le thème "Le numérique : inclusion ou exclusion ?"

“ Avant, je n'arrivais pas à répondre aux employeurs en envoyant, par exemple, des e-mails. Je ne savais même pas remplir un dossier. Aujourd'hui, j'arrive à me débrouiller toute seule et j'arrive à suivre les devoirs de mon fils qui est en CP ”

F.Y., apprenante, APP



“ Ils m'ont fait passer le CléA pour savoir ce dont j'avais besoin ou pas. J'ai validé certaines compétences, mais pas d'autres. J'ai travaillé, j'ai passé mon concours d'entrée à l'école d'aide-soignante et je l'ai obtenu ”

K.T., apprenante, APP

“ La formation est quelque chose de très important pour tous les gens qui, comme moi, se cachent derrière ce handicap ”

A.B., tutorée, réseau #STOPILLETTRISME

“ Maintenant, j'arrive à faire des choses moi-même, alors qu'avant je n'y arrivais pas. À chaque fois je demandais à mes enfants de m'aider. Maintenant, je connais l'alphabet, et d'autres choses ”

K.N., tutorée, réseau #STOPILLETTRISME

Les acteurs du service public de l'emploi



◊ Brigitte Dumont, directrice RSE groupe Orange, et Thierry Lepaon, délégué interministériel, lors de la conférence de presse de lancement de l'application 1 001 Lettres – 15 novembre 2017 // © Opcalia



1 001 LETTRES : UNE APPLICATION POUR VAINCRE L'ILLETTRISME

1 001 Lettres est la première application mobile gratuite permettant à tous de façon ludique d'acquérir les savoirs fondamentaux : lire, écrire et compter. Lancée par Opcalia en partenariat avec le Fongecif Île-de-France en novembre 2017, cette application mobile représente un outil innovant pour réactiver les compétences de base grâce à un support multimédia et une formation en présentiel.

Le délégué a rencontré la direction de l'Agence pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) autour du thème de l'accès à la formation pour les personnes en difficulté avec les savoirs de base. En qualité d'organisme de formation, l'AFPA dispense des formations ouvertes aux demandeurs d'emploi et aux salariés pour favoriser le retour à l'emploi, l'accès à un premier emploi et le développement des compétences pour le maintien ou l'évolution dans l'emploi.



Participation aux rencontres nationales des missions locales

Thierry Lepaon a participé aux rencontres nationales des missions locales, le 11 décembre 2017 à Bordeaux. À cette occasion, le délégué, qui est intervenu lors de la table ronde axée sur le thème "L'accompagnement des jeunes en situation de pauvreté et de précarité, quels enjeux pour les missions locales, quelles pratiques ?", a attiré l'attention sur les jeunes en situation d'illettrisme et proposé d'expérimenter des solutions avec les missions locales, pour passer du repérage des situations d'illettrisme à l'action.



Sensibilisation du grand public

- 31 // Les résultats du sondage CSA**
- 32 // Participation aux Journées nationales d'action contre l'illettrisme 2018 (JNAI)**
- 34 // Interventions dans les médias**
- 35 // Publication et promotion du livre**

L'attribution du label " Illettrisme, grande cause nationale 2013 " a permis de franchir une étape importante. Pour la première fois dans notre pays, une campagne de sensibilisation a été menée dans les grands médias nationaux. Réalisée à l'initiative du délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale, une enquête de l'institut CSA a été publiée à l'occasion de la 4^e édition des Journées nationales d'action contre

l'illettrisme (2017). Elle montre que l'illettrisme en milieu professionnel reste un phénomène largement sous-estimé et touche une organisation sur deux.

Le délégué poursuit son action de sensibilisation à travers plusieurs initiatives, en direction du grand public, des entreprises et des acteurs du monde associatif et de la formation professionnelle.

Les résultats du sondage CSA

Réalisée à l'initiative du délégué, cette enquête de l'institut CSA⁴ a été publiée à l'occasion de la 4^e édition des Journées nationales d'action contre l'illettrisme, le 8 septembre 2017. En France, l'illettrisme en milieu professionnel reste un phénomène largement sous-estimé, seul un quart des employeurs sont capables de mesurer son ampleur, alors qu'il touche une organisation sur deux.

Voici les chiffres les plus marquants de la première enquête réalisée sur l'illettrisme dans le monde du travail :

⁴ Perception de l'illettrisme dans le monde du travail : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2018/07/csa_-_diflcs_perception_de_lillettrisme_dans_le_monde_du_travail_2017.pdf



51% des organisations sont confrontées à des salariés ou des agents qui ont des difficultés à lire et à écrire

27% jugent que l'absence de compréhension des consignes écrites en français pose régulièrement un problème pour le bon fonctionnement de l'entreprise ou de l'administration

Pour **44%** des répondants, ce sont les services de ressources humaines, devant les directions d'entreprise ou d'administration (32%) et la médecine du travail (27%), qui devraient intervenir prioritairement pour s'occuper des personnes ayant des difficultés à lire ou à écrire

57% jugent que ces difficultés à lire et à écrire constituent un risque professionnel pour la santé physique des salariés et 69% pour leur santé psychologique

14% des organisations ont mis en place des actions de repérage pour détecter les personnes ayant des difficultés à lire et à écrire. Le secteur de l'entretien et du nettoyage est à la pointe de la prévention (45%)



25* % des entreprises et administrations publiques jugent que l'utilisation des outils numériques pose aussi un problème pour leurs salariés et agents en situation d'illettrisme

* Ce dernier point a été approfondi par le sondage portant sur l'illectronisme en France réalisé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel à l'initiative du Syndicat de la presse sociale et publié le 25 juin 2018.



SONDAGE CSA SUR L'ILLECTRONISME EN FRANCE (2018)

Selon ce sondage⁵, 23% des Français rencontrent des difficultés avec le numérique⁶ avec une légère surreprésentation des personnes âgées. Ces dernières reconnaissent en majorité ne pas être à l'aise avec le numérique (58%).

Elles sont même 33% à ne disposer d'aucun outil (smartphone, ordinateur ou tablette) pour naviguer sur internet, contre 11% de l'ensemble des répondants (plus de 1 200 personnes).

Ce sondage met également en avant le phénomène de "abandonnisme" qui désigne les personnes ayant déjà renoncé à aller au bout d'une démarche parce qu'il fallait utiliser internet. Leur proportion s'élève à 19%.

⁵ Enquête sur l'illectronisme en France : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2018/07/enquete_sur_lillelectronisme_en_france_csa_2018.pdf

⁶ Les Échos, "La Réalité de l'illettrisme numérique", 3 juillet 2018

Participation aux Journées nationales d'action contre l'illettrisme 2018 (JNAI)

Du 8 au 15 septembre 2018 a eu lieu la 5^e édition des Journées nationales d'action contre l'illettrisme (JNAI). Depuis 2014, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) fédère les protagonistes de la société civile, les collectivités territoriales et les pouvoirs publics autour de cette grande cause nationale pour mobiliser les acteurs et apporter des réponses concrètes aux personnes en situation d'illettrisme.

Cette année, près de 400 manifestations⁷ ont été organisées dans tous les territoires de métropole et d'outre-mer. Un temps fort de cette édition 2018 a été l'organisation d'une soirée thématique sur France 3, le 18 septembre, avec la diffusion du film "Illettré" de Jean-Pierre Améris, suivie de la rediffusion du documentaire "21 jours au cœur de l'illettrisme" d'Alexandra Alévêque.

Thierry Lepaon, délégué interministériel et président de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), a contribué à la réussite de cette manifestation en apportant son soutien à plusieurs initiatives.

7 Bilan de la 5^e édition des Journées nationales d'action contre l'illettrisme, <http://www.illettrisme-journees.fr/jnai-2018/>

► *Visite de l'agence Pôle emploi de Caen Beaulieu suivie d'un échange avec les stagiaires de l'atelier "Les maux s'envolent" – 10 septembre 2018 // © DR*



◊ *Visite du centre Epide de Montry suivie de la rencontre avec les jeunes volontaires – 12 septembre 2018 // © DR*



▴ Participation au colloque "Illettrisme en milieu professionnel, comment passer du tabou à l'action ?" - 13 septembre 2018 // © DR



▴ Thierry Lepaon soutient la "Charte pour l'accès de tous aux compétences clés, partout et à tout moment" à l'occasion de la présentation du projet "Dis, c'est quoi la laïcité ?" réalisé par les apprenants de l'Atelier pédagogique personnalisé (APP) porté par l'association lilloise FCP APLI au palais des beaux-arts à Lille - 14 septembre 2018 // © DR



#STOPILLETTRISME

Interventions dans les médias

Au cours de cette année, le délégué s'est exprimé devant les médias pour mobiliser les acteurs du secteur et sensibiliser le grand public autour du

thème de l'illectronisme et de l'illectronisme. Plus de 50 articles de presse et interviews ont été réalisés à ce sujet.

“ L'illectronisme est l'analphabétisme du XXI^e siècle ”

“ Le Figaro ” – 10 septembre 2018

“ Je veux réconcilier les Françaises et les Français avec notre langue et notre culture ”

“ Le Parisien 77 ” – 12 septembre 2018

“ Il n'est plus acceptable que dans la société de la connaissance autant de nos concitoyens soient dans l'impossibilité d'accéder aux savoirs de base. C'est un devoir de justice sociale pour permettre aux personnes les plus fragiles de retrouver non seulement leur dignité, mais aussi leur autonomie ”

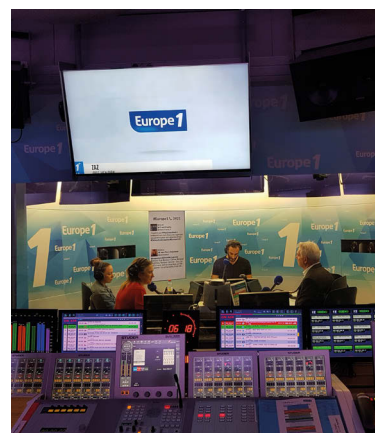
Discours de clôture du colloque du 27 septembre 2018 à l'Assemblée nationale

“ La dématérialisation croissante des services publics risque d'accroître le sentiment d'abandon de certains citoyens ”

AEF Info – 7 septembre 2018

“ L'illectronisme est l'affaire de tous ”

“ Le Figaro ” – 10 septembre 2018



“ La fracture sociale s'explique en grande partie par la fracture linguistique ”

“ Le Parisien 77 ” – 12 septembre 2018

Un livre pour sensibiliser le grand public

Dans ce livre témoignage, Thierry Lepaon, délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale et président de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, dresse un état des lieux de l'illettrisme en France, fléau méconnu de notre société, et formule 25 propositions pour le vaincre.

Ces propositions ne sont pas exhaustives, elles sont formulées pour être discutées, complétées et amendées.

"Osons vaincre l'illettrisme !" a été publié avec le soutien de la Fondation Groupe ADP, de la Fondation d'entreprise La Poste et de la Fondation Arezki Idjerouidene.

L'ensemble des droits de cet ouvrage est reversé à l'Association **#STOPILLETTRISME**.



Extrait du livre "Osons vaincre l'illettrisme !" synthèse des 25 propositions

AXE 1 / LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Proposition n° 1 : lancer de nouvelles enquêtes statistiques avec l'INSEE permettant d'identifier aux niveaux national (métropole et outre-mer) et local le nombre de personnes en difficulté de maîtrise du français. La dernière enquête de l'INSEE remonte à 2011 et ne portait que sur la France métropolitaine.

Proposition n° 2 : créer un observatoire de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme en charge notamment de recenser toutes les données statistiques sur l'illettrisme et de diffuser les bonnes pratiques.

Proposition n° 3 : diviser par deux le taux d'illettrisme d'ici 2025 et, dans les outre-mer, structurer une politique nationale ambitieuse pour lutter contre l'illettrisme en prenant mieux en compte les langues maternelles dans les enseignements scolaires.

Proposition n° 4 : arrêter un schéma national d'action définissant les grandes priorités de l'action publique en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Proposition n° 5 : développer l'échange d'informations des centres du ministère des Armées, notamment avec l'Éducation nationale et les acteurs de l'insertion, afin de rendre plus efficace le repérage lors de la "Journée défense et citoyenneté".

Proposition n° 6 : inscrire le futur Service national universel (SNU) dans le parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes qui pourraient ainsi s'engager, sur le modèle du service civique, dans l'accomplissement de missions d'intérêt général comme le repérage de l'illettrisme, le bilan de compétences, la formation au numérique, l'accès aux savoirs de base en général.

Proposition n° 7 : étendre le droit au retour en formation aux jeunes jusqu'à 30 ans, dans un cadre scolaire mais aussi universitaire, en obligeant les établissements à communiquer en toute transparence sur les quotas de places réservés aux jeunes adultes au titre du droit au retour en formation.

Proposition n° 8 : expérimenter la création d'ateliers de formation aux savoirs de base dans les établissements d'accueil pour adultes et familles en difficulté sociale, notamment dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) qui accueillent des personnes sans domicile fixe.

Proposition n° 9 : renforcer l'action en faveur de la maîtrise de la langue française auprès des personnes détenues afin de prévenir la récidive. L'illettrisme comme la non-maîtrise du français sont des causes d'exclusion dans notre société et constituent un obstacle à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes détenues.

Proposition n° 10 : proposer et diffuser des méthodes pédagogiques innovantes fondées sur les outils numériques incluant le recours au multimédia et aux cours en ligne ouverts à tous.

Proposition n° 11 : recourir à l'expertise du Centre international d'études pédagogiques (CIEP) qui pourrait participer avec d'autres partenaires à l'évaluation de l'impact des politiques de lutte contre l'illettrisme.

AXE 2 / LA FORMATION LINGUISTIQUE DES ÉTRANGERS

Proposition n° 12 : relancer la dynamique de l'intégration républicaine en doublant le nombre d'heures de formation linguistique afin de permettre aux primo-arrivants en situation régulière d'atteindre le niveau linguistique requis pour la délivrance de la carte de séjour de 10 ans ou la naturalisation.

Proposition n° 13 : développer les actions de formation des bénévoles associatifs au repérage, à l'accueil et à la formation des personnes en situation de difficulté avec le français.

Proposition n° 14 : recentrer les ateliers sociolinguistiques sur l'apprentissage de la langue française sans pour autant délaisser leur mission de socialisation.

Proposition n° 15 : promouvoir le Diplôme initial de langue française (DILF) sur le modèle de la convention qui avait été passée pour l'année 2015 entre le CIEP et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

AXE 3 / L'ACCÈS AUX COMPÉTENCES DE BASE PAR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Proposition n° 16 : consacrer une partie des crédits du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) à la lutte contre l'illettrisme.

Proposition n° 17 : prévoir dans les conventions passées par les collectivités publiques et les principaux opérateurs pour la mise en œuvre du grand Plan d'investissement dans les compétences (PIC) qu'un quota significatif de places de formation, à déterminer dans chaque région, sera réservé aux jeunes et aux chômeurs des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) afin de réduire la fracture territoriale.

Proposition n° 18 : compléter la typologie des actions de formation énumérées à l'article L. 6313-1 dans le code du travail en y ajoutant " les actions d'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences " et " les actions de conseil en évolution professionnelle ".

Proposition n° 19 : donner un fondement juridique à la lutte contre " l'illettrisme numérique " dans les entreprises.

Proposition n° 20 : garantir l'accès " universel " au dispositif CléA en élargissant le dispositif à d'autres publics que les salariés et les demandeurs d'emploi, notamment les bénéficiaires du RSA ou de la garantie jeune, les apprentis qui sortent des centres de formation des apprentis (CFA) sans avoir leur CAP, les jeunes en service militaire adapté (SMA), les élèves des écoles de la deuxième chance (E2C) et les détenus notamment.

Proposition n° 21 : accorder des validations partielles pour le certificat CléA. La possibilité de certification partielle, qui permettrait une acquisition échelonnée des sept domaines de CléA, serait également de nature à favoriser l'entrée dans la démarche des publics les plus vulnérables et à entretenir leur motivation tout au long du parcours.

Proposition n° 22 : mettre en place des plateformes départementales d'appui pour l'acquisition des savoirs de base en faveur des personnes éloignées de l'emploi.

Proposition n° 23 : s'appuyer sur un acteur pivot comme l'Agence pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) pour en faire la " grande école de la seconde chance ".

AXE 4 / LE DROIT AU FRANÇAIS DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Proposition n° 24 : élaborer un guide pratique de l'usage du français dans l'entreprise sous la houlette du ministère du Travail et en étroite concertation avec les organisations syndicales et patronales.

Proposition n° 25 : compléter la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française afin que la présentation au Parlement du rapport annuel sur l'emploi de la langue française puisse faire l'objet d'un débat en séance publique.



**Thierry
LEPAON**

Délégué interministériel
à la langue française pour la cohésion sociale

**Rémi
INDART**

Directeur
de cabinet



**Sylvie
ROGER**

Secrétaire
générale



La délégation



**Tiphaine
AUBERT**

Assistante de
direction



**Nathalie
SULTAN**

Conseillère
Culture et Communication



**Eleonora
MAZZAVILLANI**

Chargée de
communication



RÉDACTEUR EN CHEF : Rémi INDART

COMMUNICATION : Eleonora MAZZAVILLANI

CONCEPTION GRAPHIQUE : Célia PETRY, studio graphique DILA

IMPRESSION : DILA



“ **La langue
de la République
est le français** ”

Constitution française, octobre 1958, article 2

  **Nous suivre en ligne :**

www.gouvernement.fr/delegation-interministerielle-langue-francaise-cohesion-sociale-dilfcs

www.facebook.com/DILangueFrancaiseCohesionSociale

www.twitter.com/Dilfcs



CONTACT

Délégation interministérielle à la langue française
pour la cohésion sociale (DILFCS)

Tour Mirabeau,
39-43, quai André-Citroën, 75015, Paris

Tél : 01 44 38 37 45

e-mail : sec.thierry.lepaon@premier-ministre.gouv.fr

